

➤ DÉFINITION

-Les TICE représentent les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement. Elles recouvrent les outils et produits numériques pouvant être utilisés dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement (TICE = TIC + Enseignement). Les TICE regroupent un ensemble d'outils conçus et utilisés pour produire, traiter, entreposer, échanger, classer, retrouver et lire des documents numériques à des fins d'enseignement et d'apprentissage (source Wikipédia). Aujourd'hui ce sigle est remplacé par l'école ou l'Education numérique.

-En 2012, 99 % des jeunes de 12 à 17 ans se déclarent Internaute et 84% d'entre eux sont inscrits à un réseau social. Cette révolution numérique constitue une véritable mutation sociale. Elle impacte les personnels de l'éducation dans l'exercice de leur métier mais aussi dans la protection de leur vie privée. La présence du numérique à l'école devient incontournable. Il présente des opportunités d'enseignement, mais aussi des dangers face à une innovation technologique bien plus rapide que la capacité à réguler et légiférer.

➤ HISTORIQUE

-Trente glorieuses : le numérique et Internet arrivent. Bouleversement de la société et du monde moderne.

-1970 : sous l'impulsion des conclusions de l'OCDE, le MEN lance le plan d'introduction de l'informatique dans le secondaire (connu sous le nom d'« expérience des 58 lycées ») : l'objectif étant de permettre de faire entrer une science et une technologie nouvelle dans la culture générale de l'homme du XX^{ème} siècle.

-1985 : L. Fabius présente le plan informatique pour tous le 25 janvier. Le but est de former 110 000 professeurs à l'outil numérique, d'introduire 120 000 machines dans 50 000 établissements.

-1995 : les écoles primaires commencent à s'équiper sur le plan informatique.

-1998 : PAGSI (plan d'action gouvernemental pour une société de l'information). Il existe 6 priorités dans ce plan dont une qui est réservée à l'éducation. Dans celle-ci est affirmée la volonté de développer l'apprentissage d'internet dès l'école, de raccorder les établissements scolaires au réseau et les établissements de formation des maîtres, de développer des outils pédagogiques. En 1998, 0,6% des écoles, 20% des collèges et 40% des lycées sont reliés au réseau contre respectivement 30%, 89% et 98% en 2000.

-2005 : le socle commun exprime de manière formelle la volonté de former les élèves aux TICE. Un domaine intitulé « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » : les élèves doivent se familiariser avec internet, le multimédia et le numérique. Dans le nouveau socle commun présenté le 31 mars 2015, aucun pilier n'est spécialisé dans le domaine du numérique, il s'agit d'une compétence plutôt transversale : pilier 1 « langages mathématiques, scientifiques et informatiques », pilier 2 « outils numériques ». Aux vues de l'évolution de cet outil, Thélot décide en 2004 de placer les NTIC dans le socle commun de façon à ce qu'elles aient un caractère transversal, transposable dans un maximum de disciplines. (« Les politiques scolaires mises en examen », C. Lelièvre)

-2009 : plan écoles rurales. On s'aperçoit que les écoles rurales ont un grand retard en termes d'équipement numérique par rapport aux écoles urbaines. Ce plan va permettre de rattraper ce retard ; un rapport de bilan en 2011 exprime que la mise en place de ce plan s'est effectué dans des conditions satisfaisantes à l'exception notable des ressources numériques.

-2010 : « plan de développement des usages du numérique à l'école » qui a 5 objectifs : faciliter l'accès à des ressources pédagogiques de qualité pour les enseignants, généraliser les services numériques pour ouvrir les établissements vers l'extérieur, former et accompagner les enseignants, former les élèves à l'usage des TICE, réaffirmer le partenariat avec les collectivités locales à travers un appel à projets en direction des académies.

-2010 : extrait de « Réussir l'école numérique », Rapport de la mission parlementaire de J-M. Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique. Douze priorités sont présentées dans ce rapport en faveur de l'école numérique :

- Connecter et équiper les écoles au numérique.
- Former les enseignants et les cadres pour transformer les pratiques.
- Faciliter l'utilisation des ressources numériques.
- Créer de nouveaux supports interactifs et des manuels numériques innovants.
- Faciliter l'utilisation des ressources numériques.
- Développer les espaces numériques de travail (ENT).
- Généraliser les équipements pour l'apprentissage des langues et des sciences expérimentales.
- Préparer aux métiers de demain en développant la culture de l'informatique et des outils numériques.
- Développer la créativité, la confiance en soi et l'autonomie par les outils numériques.

- Éduquer au numérique pour responsabiliser les élèves et les adultes face aux enjeux de la société numérique.
- Prolonger le temps de l'école par le numérique et favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire.
- Renforcer l'autonomie des établissements scolaires pour développer les services numériques et l'éco-citoyenneté.
- Mieux piloter le développement du numérique à l'école.
- Médiatiser les enjeux du numérique en valorisant le travail des enseignants.

-2013 : loi du 08/07/2013 crée un service public du numérique éducatif. Ce nouveau service public a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Il répond aux objectifs suivants :

- Inscrire le numérique dans les enseignements et développer des pratiques pédagogiques diversifiées.
- Renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'École.
- Réduire les inégalités sociales et territoriales.
- Assurer la formation aux outils et ressources numériques, ainsi qu'une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux.
- Permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie professionnelle.
- Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

-2015 : plan numérique. Lancé par le Président de la République en mai 2015 à l'issue de la concertation nationale sur le numérique éducatif, le Plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique. Mieux préparer les élèves à être acteur du monde de demain :

- Développer des méthodes d'apprentissages innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie.
- Former des citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique.
- Préparer les élèves aux emplois digitaux de demain.

Sa mise en œuvre repose sur quatre piliers : la formation, les ressources, l'équipement et l'innovation.

➤ UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

-La « troisième révolution industrielle » (TRI), est un concept popularisé par J. Rifkin, un économiste et futurologue américain. La troisième Révolution Industrielle désigne une nouvelle révolution industrielle et économique qui se distinguerait des secteurs d'activité classiques de la production et aurait démarré au milieu du XXe siècle avec le développement des Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

-L'ère du numérique est arrivée avec des équipements moins coûteux, un marché à forte concurrence et le développement des usages. La possession d'un ordinateur n'est plus un enjeu. Internet se massifie. Le nouvel enjeu, c'est l'internet mobile.

-Le numérique, entendu comme l'ensemble des équipements permettant le passage à Internet et l'ensemble des services associés, est entré dans la vie des français. La France est devenue une société numérique.

-82% des français ont un accès à internet depuis leur domicile. En 2002, c'était seulement 22% des foyers. La progression est fulgurante. L'Usage régulier d'internet (au moins une fois par semaine) concerne 78% des Français, contre 91% pour les Pays-Bas. L'Usage quotidien d'internet touche 66% des Français. *Chiffres clés 2014*

-L'internet mobile confirme sa percée : 30% des particuliers de 16 ans et plus en France utilisent une connexion *via* un réseau de téléphonie mobile pour connecter leur appareil mobile à Internet, contre 23% dans l'UE et contre 56% en Suède. *Enquête communautaire 2013*

-Pour les infrastructures du numérique, la France occupe une très bonne position sur les connexions à haut débit : elle se situe au 5^e rang européen pour le ratio abonnements à haut débit par 100 habitants, soit 37% contre 28% dans l'UE. *Enquête communautaire 2013*

-L'intensification des usages numériques va de pair avec un sentiment de déclassement pour ceux qui en sont exclus. En effet, une proportion croissante de la population (65 %) estime aujourd'hui que l'accès à Internet est devenu « *un élément important pour se sentir plus intégré dans la société* » (en 2009, ils étaient 54 % à le considérer). Pour Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat à l'économie numérique et à l'innovation, « il y a un vrai besoin de diffuser la culture numérique dans notre pays. Mais il ne suffit pas d'apporter des équipements et des infrastructures. Si les gens ont accès aux outils, certains ne se sentent pas forcément toujours à l'aise dans l'environnement numérique ».

-Dans cette optique, la ministre a dévoilé à l'occasion de la publication du baromètre de nouvelles mesures permettant d'améliorer les politiques de médiation numérique dans les territoires. Elle a aussi annoncé la création d'un dispositif de « chèque numérique » pour faciliter l'accès et la compréhension du plus grand nombre aux

nouvelles technologies et à la dématérialisation. Enfin, un laboratoire d'analyse et de décryptage va être monté au sein de l'Agence du numérique, afin de mieux comprendre les évolutions de la société numérique, et de pouvoir piloter les politiques publiques plus finement.

➤ UNE UTILISATION DANS LE CADRE SCOLAIRE : ÉTAT DES LIEUX

- En 2012, en France, les établissements scolaires disposent de 20 postes pour 100 élèves, soit 7 de plus qu'en 2006. La France se situe au 18e rang européen pour l'équipement informatique des écoles et au 12e rang pour celui des collèges. Les lycées d'enseignement général et technologiques et les lycées professionnels français se placent respectivement aux 4e et 5e rangs européens.

- Il y a un décalage avec les prescriptions officielles. Les élèves indiquent qu'ils ont des pratiques numériques dans les cours de technologie uniquement. Même si des salles multimédias ou des ordinateurs sont mis à disposition au CDI les élèves affirment qu'ils les utilisent très rarement. En effet, au CDI par exemple, l'utilisation d'internet est strictement réservée pour un travail scolaire. Les élèves ont peu de liberté à l'école (Cédric Fluckiger « L'école à l'épreuve de la culture numérique des élèves »)

-Utilisation des ENT : Un espace numérique de travail (ENT) est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance. L'ENT offre des services :

- Pédagogiques : cahier de texte numérique, espaces de travail et de stockage communs aux élèves et aux enseignants, outils collaboratifs, blogs, forum, classe virtuelle, etc.
- D'accompagnement de la vie scolaire : notes, absences, emplois du temps, agendas, etc.
- De communication : messagerie, informations des personnels et des familles, visioconférence etc.

Élèves, parents, professeurs, personnels administratifs peuvent accéder à ces espaces numériques de travail depuis n'importe quel matériel connecté à internet. Il constitue le prolongement numérique de l'établissement.

Des partenariats entre les académies et les collectivités territoriales permettent de déployer les ENT. Toutes les académies sont engagées dans au moins un projet ENT, à des stades différents pour le 1er et le 2nd degré : généralisation, expérimentation ou encore étude préalable.

-Les TBI : l'intérêt majeur du TBI est de favoriser l'interactivité entre professeur et élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants. Le TBI permet de placer toute la classe dans la même situation d'apprentissage, en étant sûr que tous les élèves visualisent exactement la même chose, et avec une attention certainement plus forte que devant un manuel ou une photocopie. Cela permet de développer de nombreuses possibilités de travaux en communs : rédaction collective d'un texte, découverte des pages préalablement numérisées d'un album, navigation sur Internet...

- PIX est un projet en cours de développement qui a pour objectif d'offrir un service public pour évaluer en ligne le niveau de maîtrise des connaissances et de compétences numériques de chacun tout au long de la vie. Il sera accessible gratuitement à tous les collégiens (à partir de la 4ème), lycéens, étudiants, mais aussi professionnels citoyens. PIX se substituera progressivement au Brevet Informatique et Internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i) à partir de la rentrée 2017-2018.

- PIX permettra de mesurer ses compétences numériques.
- PIX permettra de développer ses compétences numériques.
- PIX permettra de valoriser ses compétences numériques.

-Cahier de texte numérique (cf. circulaire n° 2010-136 du 6-9-2010) : accessible à travers les réseaux de communication sécurisés, il a pour vocation d'apporter une aide au service des activités d'enseignement et d'apprentissage, en même temps qu'une facilité d'accès accrue pour tous les utilisateurs : les enseignants et l'équipe éducative dans son ensemble, les élèves mais aussi leurs parents (ou responsables légaux).

➤ LES TECHNOLOGIES BOULVERSENT L'ÉCOLE

-« La maîtrise des NTIC est devenue l'un des piliers de la scolarité obligatoire » (Gilles de Robien dans « Les politiques scolaires mises en examen », Claude Lelièvre)

Positif

-Le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, sur la modernisation de l'école par le numérique "Réussir l'école numérique" consacre un chapitre aux apports des TICE dans les apprentissages.

"Kulik et son équipe décrivent en 1994 les effets suivants :

- Ils [les élèves] développement des attitudes positives par rapport à leur travail
- Ils apprennent davantage en utilisant un ordinateur

- Ils acquièrent les savoirs en moins de temps : Dans 29 des 32 études mesurant le temps requis pour exécuter une tâche, les élèves utilisant un ordinateur ont mis un tiers de temps en moins...

-Les outils numériques permettent à l'élève de développer sa capacité d'argumentation et son objectivité et ce sur trois plans : « le cognitif, le psychomoteur et l'affectif »

-« L'effet principal des technologies, dans le tandem enseignement-apprentissage, se manifeste donc dans des environnements pédagogiques nouveaux, plus proches de la manière dont l'individu apprend » (Marcel Lebrun 362) : la technologie permet d'apprendre avec les autres, d'« interapprendre » et donc de multiplier les approches : individuelle, mutualiste ou collaborative. L'approche pédagogique utilisée par l'enseignant lors de l'utilisation des TICE, est alors arrivée au centre des préoccupations, remettant en lumière les propos de Thomas L. Russel : « ce n'est pas la technologie elle-même, mais l'application de la technologie, qui a le potentiel d'affecter l'apprentissage. Ainsi, l'apprentissage est généralement facilité par l'usage des outils TICE qui aident à mieux faire comprendre ou à mieux visualiser les problèmes et qui, ce faisant, permettent à l'élève de mémoriser ses cours avec plus de facilité.

-Les technologies de l'information et de la communication contribuent à la continuité pédagogique entre le travail fait en classe et celui fait en dehors. La mise en route des activités est plus rapide car les élèves sont préalablement sensibilisés à la problématique. La continuité pédagogique recouvre aussi les échanges électroniques grâce aux outils de communications comme les blogs et les forums qui apportent une aide spécifique aux difficultés exprimées par les élèves. Ces échanges autour d'un projet pédagogique commun permettent aussi de repousser les frontières de la classe.

-Grâce à des outils lui offrant précision, objectivité et immédiateté dans son analyse, l'enseignant peut évaluer, en temps réel, ses élèves. D'où la possibilité d'indiquer immédiatement à l'élève la façon de se corriger et de progresser. C'est aussi la possibilité pour l'élève de mieux comprendre son évaluation en visualisant ses erreurs et de s'auto-corriger pour s'améliorer. Cela donne du sens à ses performances.

- En faisant entrer le numérique à l'école, l'enseignement permettra de différencier la pédagogie (l'enseignant ne peut pas se démultiplier, mais il peut confier aux élèves certaines tâches à réaliser sur des ordinateurs ou des tablettes). En procédant ainsi, il dégage du temps pour les plus démunis. Et par là même, il contraint les élèves à devenir autonomes : ils doivent effectuer certains travaux et, tant que le professeur ne s'est pas penché sur leur travail, celui-ci doit être effectué avec la précision et le sérieux requis. De surcroît, les élèves apprennent à rechercher l'information, et non attendre la becquée professorale.

- Dans le même ordre d'idée, le numérique permet d'aider les élèves en situation de handicap. Les tablettes permettant de changer la police, de l'augmenter, de faire lire le texte ne pouvant être lu par l'élève malvoyant, tout un public scolaire ne se laisse plus ostraciser.

Négatif

-Difficultés pédagogiques : parce que la grande leçon de Pisa, c'est que plus un pays utilise les TIC à l'école, moins bons sont ses résultats. Un graphique illustre cela : les résultats diminuent en fonction de la durée de l'utilisation des TIC. C'est vrai au niveau national : le Japon la Corée, Shanghai, ont de très bons résultats alors que les ordinateurs sont absents à l'école. D'une certaine façon c'est aussi le cas de la France.

-Difficultés financières : Les coûts du numérique s'élèvent à plusieurs milliards d'euros. Quand on prend en compte l'équipement de tous les élèves, avec les dépenses d'investissement et de fonctionnement, on arrive à un gâchis financier colossal.

-Difficultés sanitaires : les études sont de plus en plus nombreuses pour démontrer que l'usage des écrans nuit au bon développement des enfants. Cela dépend de leur âge, bien sûr, mais il n'est pas sain d'exposer de longues heures aux écrans des enfants de maternelle et de primaire.

-Difficultés écologiques : certes on consomme moins de papier, mais le numérique consomme énormément d'énergie, pour alimenter et maintenir ne serait-ce que les centres de données.

-Remise en cause du vivre-ensemble : L'entrée en scène du numérique à l'école remet en cause nos relations sociales. Qu'il s'agisse des enfants ou des adultes, il y a des risques d'addiction et des difficultés pour les individus à se « débrancher ».

(Le Désastre de l'école numérique. Plaidoyer pour une école sans écrans – 25 août 2016 de P. Bihouix (Auteur), K. Mauvilly (Auteur))

-Dans la société, la révolution numérique entraîne la destruction de millions d'emplois par les robots, l'emprise des écrans sur nos vies, les menaces de pirateries ou de grands bugs dévastateurs qui suscitent les peurs. Sans parler de la face sombre du *darknet*, celles des réseaux mafieux, des entreprises terroristes.

Les spéculations sur l'avenir de la révolution numérique, les mythes et l'imaginaire ont d'autant plus facilement de prise que personne ne maîtrise vraiment les tenants et aboutissants de la révolution en cours. Force est d'admettre ce paradoxe de la révolution numérique : elle est omniprésente et impossible à penser dans sa globalité tant ses ramifications sont nombreuses : elle est un « phénomène humain global » qui touche tous les secteurs d'activité (la coupe de cheveux et la danse de salon sont encore épargnées) et à toutes les facettes de la condition humaine

(psychologique, cognitive, émotive, sociale, anthropologique). Nous y sommes tous embarqués et nul ne sait où elle nous mène...

➤ **LA FORMATION NÉCESSAIRE DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION**

-Dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, comme dans les nouveaux programmes de l'école et du collège, les connaissances et compétences numériques sont renforcées :

- L'éducation aux médias et à l'information fait l'objet d'un programme spécifique pour le cycle 4 déclinés en 27 compétences.
- Les compétences numériques sont présentes dans tous les domaines du socle et dans les programmes des disciplines.
- L'enseignement de l'informatique (codage, algorithmique) est introduit au collège, une sensibilisation au code est proposée à l'école primaire.
- Les enseignements numériques sont également renforcés au lycée avec un enseignement « informatique et création numérique » (ICN) proposé en seconde générale et technologique comme enseignement d'exploration. En classe de première des séries générales (S, ES et L) une option ICN est proposée à la rentrée 2016 et en classe terminale des séries ES et L à la rentrée 2017.

-L'équipement des écoles, collèges et lycées a progressé au cours de ces dernières années. Tous les enseignants sont concernés par l'usage des outils propres au numérique et son intégration dans les pratiques pédagogiques.

Au sortir de sa formation universitaire, tout nouvel enseignant doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", attestées dans le cadre du master (C2i2e).

-M@gistère est un dispositif de formation tutorée et interactive, conçu pour les enseignants du premier et du second degré qui s'intègre ou complète l'offre de formation existante. M@gistère est un des services pour que l'École change avec le numérique. Les parcours de formation sont mis à la disposition des formateurs pour conduire des actions de formation auprès des enseignants. Depuis janvier 2014, 362 000 enseignants se sont formés sur M@gistère. A ce jour, 260 parcours de formation sont mutualisés au niveau national.

M@gistère propose, depuis octobre 2015, une offre complémentaire de formation aux plans académiques et départementaux de formation. Cette offre est constituée d'une part, de formations à inscription immédiate réalisées en autonomie et d'autre part, de formations accompagnées par un formateur où sont organisés des échanges entre pairs.

-Pour aider les enseignants à faire évoluer leur pratique pédagogique en intégrant harmonieusement les outils numériques à leurs cours, un programme de formation à la fois initiale et continue est mis en place sur l'ensemble du territoire dans le cadre du plan numérique. Trois axes de formation :

- La maîtrise des outils numériques pour une meilleure prise en main des outils par les enseignants
- Les usages du numérique dans les disciplines pour développer de nouvelles méthodes d'enseignement
- La culture numérique et l'éducation aux médias et à l'information pour transmettre aux enseignants les bases essentielles liées à l'usage d'internet et des réseaux sociaux

➤ **LE RÔLE DU CPE**

-Circulaire « missions des CPE » : « les CPE jouent un rôle essentiel dans les échanges d'informations relatives aux élèves, notamment par l'utilisation des outils et ressources numériques mis à leur disposition. »

-De par le référentiel de compétences des professionnels de l'enseignement et de l'éducation, les CPE doivent « Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier » (compétence 9). Cela implique notamment d'aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative, d'utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former, de participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. Il est donc indispensable, pour le CPE d'accompagner les élèves vers une véritable maîtrise des concepts leur permettant d'être des utilisateurs avisés des outils, services et ressources dans une société de l'information et de la communication en rapide évolution.

-Explicitation du RI qui précise notamment les conditions d'utilisation des portables ou des tablettes et qui précise les sanctions applicables si les règles ne sont pas respectées.

-Charte de l'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias, dit « charte informatique » : définit les règles et les modalités d'utilisation du numérique et des outils au sein de l'établissement. Elle est propre à chaque établissement.

-L'usage de l'internet dans le cadre pédagogique doit pouvoir se dérouler dans des conditions optimales pour les élèves et les enseignants, notamment en assurant la protection des mineurs vis-à-vis des contenus choquants ou inappropriés, ou encore en leur fournissant la culture nécessaire à la protection de leurs données personnelles. Des mesures ont été mises en œuvre dans les établissements scolaires et les écoles pour former et informer les usagers et pour mettre en place des dispositifs de filtrage :

- Informer et former les usagers : chaque école et chaque établissement doit élaborer une charte d'usage du numérique et d'internet. Cette charte est annexée au règlement intérieur et signée par les élèves et leurs parents.
- Mettre en place des dispositifs techniques de filtrage : chaque école et chaque établissement doit être équipés d'un dispositif de filtrage des sites consultés sur internet pour permettre aux équipes pédagogiques de travailler sereinement et assurer une protection des élèves vis-à-vis des contenus inappropriés.

-Les CPE, de par leurs missions « participent à la prévention et à la lutte contre toutes formes de discrimination, d'incivilité, de violence et de harcèlement » (circulaire de missions de 2015), luttent aussi contre la cyberviolence. Celle-ci se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe aux moyens de médias numériques à l'encontre d'une ou plusieurs victimes. Elle recouvre des réalités et des phénomènes variés : photos publiées sans autorisation ou modifiées, « Happy slapping » (acte de violence provoqué, filmé et diffusé), diffusion d'images à caractère pornographique, usurpation d'identité, violation de l'identité, menaces ou diffamation via l'usage de courriels, de SMS, de réseaux sociaux, de jeux en ligne. Elle amplifie et prolonge des phénomènes tels que moquerie, brimade, insulte, discrimination, violence physique, etc., voire exclusion du groupe de pairs, élément essentiel de la sociabilité juvénile, ou encore le harcèlement. La cyberviolence a des spécificités propres : la capacité de dissémination en un seul clic d'un message vers un large public ; le caractère incessant de l'agression (24h sur 24 et 7 jours sur 7) ; la difficulté d'identifier l'agresseur et d'agir sur lui une fois les messages diffusés ; le sentiment d'impunité et la facilité offerts par l'anonymat.

-« Le cyber-harcèlement est l'utilisation de nouvelles technologies pour se livrer à des actes de violence psychologique répétés (Guide de prévention de la cyber-violence entre élèves, 2013). Il existe plusieurs formes de cyber-harcèlement : photos publiées sans autorisation, happy slapping (actes de violence filmés), dénigrement, usurpation d'identité, propagation de rumeurs, menaces en ligne, etc. Elles sont le prolongement des moqueries et des brimades faites physiquement. »

-En s'appuyant sur la circulaire n° 2013-187 du 26-11-2013 « Prévention et traitement de la cyberviolence entre élèves », le CPE peut entreprendre des démarches de prévention, accompagner les élèves victimes de violence et engager des procédures disciplinaires et informer sur les démarches judiciaires.